



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES



FLASH INFOS n°5/2024

CFE-CGC Ile-de-France



La valeur du **Titre Restaurant**
est portée à **11,97 €**
à partir du **mois d'avril 2024**.

La répartition part patronale et part salariale reste inchangée :

- Part patronale 60 % soit 7.18€
- Part salariale 40 % soit 4.79€

Attention, le plafond journalier reste à 25 € par jour.

Prenez contact avec nous par mail afin d'échanger
et vous abonner à nos publications

syndicat.cfe-cgc-idf@pole-emploi.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !

CFE-CGC Métiers de l'Emploi Ile-de-France

